

Informations mensuelles aux producteurs-trices sur les décisions de l'Interprofession du lait (02-2022)

Le comité de l'Interprofession du lait (IP Lait) s'est réuni début mars 2022 et a discuté des questions centrales suivantes:

- Le comité a décidé d'augmenter le prix indicatif A à 78.0 centimes, soit une hausse de 5.0 centimes, à partir du 16 avril 2022, et de maintenir ce prix dans un premier temps jusqu'au 31 décembre 2022. La base de calcul actuelle du prix indicatif A se situe à 76.3 centimes, soit 3.3 centimes au-dessus du prix indicatif actuel. À la séance de novembre 2022, le prix indicatif A sera fixé pour le premier trimestre 2023. Comme le prix indicatif B est couplé à l'évolution du prix indicatif A sur la base de l'évaluation de la matière grasse lactique, il augmente dans le même temps de 2.4 centimes. Aussi longtemps que la base calculée pour le prix indicatif A dépassera 76.0 centimes, une correction (limitée dans le temps) de -0.91 sera appliquée.
- Le comité a refusé, selon le souhait "explicite" des producteurs-trices, de modifier la base de calcul actuelle pour le prix indicatif A, ce qui contribue dans le même temps à envoyer un signal de stabilité et de continuité.
- Le comité de l'IP Lait a décidé de rejoindre l'alliance contre l'initiative sur l'élevage intensif sous l'égide de l'Union Suisse des Paysans (USP). En même temps, diverses campagnes en faveur du rejet de l'initiative sont soutenues. Par cette décision, l'IP Lait soutient clairement la place Suisse comme lieu de production et de transformation, car une acceptation de l'initiative favoriserait les importations dans notre pays. Des décisions financières à ce sujet seront soumises à l'assemblée des délégué·es de l'IP Lait du 22 avril 2022. Indépendamment de cela, le bien-être et la santé des animaux restent une thématique importante pour la production laitière suisse. Toutefois, cela doit se faire au moyen d'incitations du marché et non d'interdictions, comme l'exige l'initiative extrême sur l'élevage intensif.
- L'IP Lait, VMI, Fromarte et PSL coordonneront leurs réponses à la consultation sur le train d'ordonnances agricoles 2022. Il s'agit notamment du versement des suppléments. Les membres de la branche sont convaincus que le système actuel est plus avantageux que la proposition du Conseil fédéral.
- La phase de transition du Tapis vert se terminera à fin 2023. C'est pourquoi, il est très important que d'ici là tous les producteurs-trices actifs s'inscrivent sur bdlait.ch. Une fois le délai échu, la transformation procédera à une séparation des flux de marchandises au niveau de la collecte du lait. Les programmes SST/SRPA représentent pour les producteurs-trices un point critique, car il faut s'y inscrire auprès du canton l'année précédente.
- Le comité de l'IP Lait a en outre décidé de laisser inchangé le prélèvement dans les fonds pour les exportations de denrées alimentaires ou la MPC-Box à 4,5 centimes pour le T2/2022.